



Candidature de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire à l'association « Terres en Villes »

DOSSIER DE PRESENTATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE de la Communauté d'Agglomération de la CARENE

SOMMAIRE

Le Territoire

Les enjeux de l'Agriculture sur la CARENE

L'agriculture de la CARENE

Des acteurs de la politique agricole locale réunis autour d'une convention de partenariat

Fiche contacts

Le Territoire

La CARENE, créée le 1^{er} janvier 2001, est constituée de 10 communes. Cette communauté d'agglomération s'organise autour d'une ville centre d'environ 70 000 habitants. En 2005, la population de la CARENE est estimée à environ 115 000 habitants.

La position géographique de Saint-Nazaire à l'embouchure de la Loire a été depuis un siècle et demi, le principal moteur de son développement économique autour de trois grandes activités :

- *l'industrie et principalement les constructions navales et aéronautiques,*
- *les activités portuaires,*
- *le tourisme et l'économie résidentielle.*

Aujourd'hui, cette position privilégiée demeure un atout de développement en lien avec l'agglomération Nantaise.

L'agglomération Nazairienne bénéficie d'un important patrimoine naturel : Estuaire de la Loire, littoral atlantique et marais de Brière et de Donges. Cette richesse contribue à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité résidentielle.

L'affirmation de la métropole Nantes Saint-Nazaire, autour d'un fleuve, d'un port et d'une histoire, répond à une volonté affirmée par l'Etat dès 1970.

Le schéma de cohérence territorial de la métropole Nantes/ Saint-Nazaire se donne une nouvelle ambition à la démarche métropolitaine. Ville centre d'un bassin de vie de 250 000 habitants, Saint-Nazaire se positionne comme le pôle urbain de référence.

A travers son Schéma de secteur, la CARENE se fixe 5 défis :

- *S'affirmer comme la façade maritime de la métropole,*
- *Placer l'objectif d'un développement équilibré au cœur du projet d'agglomération,*
- *Renforcer la complémentarité entre économies industrielle, tertiaire et touristique,*
- *Structurer le développement urbain pour une consommation économe de l'espace et une organisation efficace des transports et des réseaux,*
- *Inscrire la croissance dans un territoire fragile et contraint dans une logique de développement durable.*

Le Schéma de secteur affirme l'ambition de porter sa population à **135 000 habitants à l'horizon 2020**, soit 20 000 habitants et 20 000 logements supplémentaires.

Les compétences de la CARENE

Compétences obligatoires,

1. Développement économique :

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; actions de développement économique.

L'activité agricole est traitée au travers de cette compétence et en lien étroit avec la compétence aménagement de l'espace.

2. Aménagement de l'espace :

Schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté ; organisation des transports urbains.

3. Equilibre social de l'habitat :

Programme Local de l'Habitat ; politique du logement, notamment du logement social, et action, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti.

4. Politique de la ville :

Animation et pilotage des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.

Compétences optionnelles.

1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :

Création ou Aménagement et gestion de parcs de stationnement ; valorisation et aménagement du littoral.

2. Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

3. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs :

Piscines et Scène des musiques actuelles (VIP)

Compétences facultatives retenues

1. Développement touristique et études générales d'intérêt communautaire

Compétences optionnelles et facultatives prises en 2002

1. Eau et Assainissement
2. le développement de la formation et de la recherche

Les enjeux de l'agriculture de la CARENE

Les enjeux de préservation d'une agriculture viable sont au nombre de 3.

1. Un enjeu identitaire et de reconnaissance

Jusque dans les années 70, l'agriculture, l'élevage en particulier, représentait une activité traditionnelle et identitaire associée à l'histoire industrielle et culturelle du bassin Nazairien.

Avec le développement urbain et économique des communes de la CARENE, l'activité agricole s'est repliée sur elle-même par fatalisme et est progressivement tombée dans l'oubli.

Dans les années 2000, une nouvelle génération d'agriculteurs se mobilise pour relever le défi d'une réhabilitation territoriale, sociale et identitaire et pour faire reconnaître sa place et son utilité sur le territoire de l'agglomération.

2. Des enjeux territoriaux et environnementaux

Espace contraint, l'agglomération Nazairienne est enserrée entre le littoral, la Loire et les marais de Brière. Le développement du site industrialo-portuaire de la basse Loire et l'organisation urbaine multipolaire ont généré une forte occupation de cet espace foncier limité.

L'exiguïté et le compartimentage des espaces agricoles périurbains, la rareté des terres « hautes » sur les îles urbanisées de Brière sont autant de facteurs de fragilité de l'agriculture.

Afin de conforter son développement et de répondre aux défis environnementaux et paysagers des espaces littoraux, ruraux et humides, la CARENE doit contenir l'étalement urbain et les pressions foncières, notamment en replaçant l'agriculture au cœur d'une gestion dynamique des territoires à protéger.

Même s'ils sont aujourd'hui en nombre restreint, les agriculteurs sont encore en mesure de gérer ces espaces pourvu qu'ils en aient la garantie d'usage et que leurs outils de production soient protégés. Dès lors, ils pourront durablement en tirer une valeur économique et y remplir une fonction paysagère et environnementale indispensable.

3. Des enjeux sociaux et économiques

L'agriculture est une activité économique à part entière qui fait travailler et vivre directement ou de façon induite près de 450 personnes sur le territoire.

Au-delà de ce gisement d'emploi, certes faible au regard des effectifs industriels et tertiaires du bassin Nazairien, c'est bien le maintien du nombre vital d'exploitants agricoles qui est en jeu.

L'agriculture de la CARENE est confrontée à la **périurbanisation** d'une agglomération multipolaire et industrielle.

La CARENE est couverte sur la moitié de son territoire par les marais de Brière et de Donges. Cette seconde zone humide de France en superficie, cœur du Parc Naturel régional de Brière et véritable réservoir tampon et de biodiversité, structure le territoire et conditionne l'orientation de l'activité agricole essentiellement vers les activités d'élevage (*pâturage et fauche*).

1. L'espace agricole

3 zones agricoles peuvent cependant être distinguées, traversées et reliées entre elles dans leur partie sud par l'axe routier métropolitain Nantes/ Saint-Nazaire :

- a. l'espace agricole urbain et littoral, situé dans la partie ouest autour de la Ville de Saint-Nazaire :** la production polyculture et élevage laitier domine. *Quelques productions spécialisées sont installées dans la couronne urbaine (horticulture, maraîchage). La pression foncière de l'habitat et des zones d'activité y est forte. Les enjeux sont la préservation et la protection de coupures vertes agricoles pérennes et fonctionnelles et la gestion des usages.*
- b. l'espace agricole de la zone humide, situé dans la partie centrale, le cœur de la Brière :** *c'est le secteur des éleveurs spécialisés en viande bovine, appelés les « éleveurs sans terres ». En effet, la part des marais dans la SAU des exploitations est très importante (de 70 à 90 %). Au nord de l'axe routier Métropolitain, les îles de Brière sont densément peuplées et laissent peu de repli foncier pour l'agriculture. Au Sud, le développement industrialo-portuaire s'étend sur le vaste espace estuarien. Les enjeux agricoles sont le maintien des derniers sites d'élevage, la gestion des niveaux d'eau, la préservation des gageries et des terres hautes encore vierges et enfin, l'entretien des coupures industrielles au sud (les greniers à foin).*
- c. l'espace agricole à dominante rurale, situé dans la partie Est :** *Spécialisé dans la production polyculture et élevage laitier/viande bovine, cet espace à dominante rurale est le plus agricole de la Carene. La structure urbaine s'est développée en campagne par un mitage de l'habitat. Les enjeux sont le maintien du dynamisme agricole et des moyens de production existants et la gestion de la cohabitation.*

Avec **12 700 ha dont 6 400 ha de marais privés**, les espaces agricoles actuellement exploités par les agriculteurs couvrent près de **40 %** du territoire de la CARENE (*département 61 %*). Les terres arables, dites « hautes » ou non inondables, ne représentent seulement que **20 %** du territoire de l'agglomération. C'est sur ces terres que la concurrence foncière s'exerce.

Une autre particularité réside dans la gestion en propriété indivise des 6 900 ha de marais de la Grande Brière Mottière. A chaque estive, cette grande parcelle de roselière accueille un millier d'animaux (*bovins, ovins, chevaux*).

Natura 2000 couvre près de 14 000 ha de prairies humides dont **6 000 ha sont sous contrat agri-environnemental** avec les éleveurs. 60 % de ces marais sont gérés par seulement 30 % des exploitations professionnelles. La pérennité des dispositifs de soutien est indispensable à la viabilité des systèmes de production extensifs.

La surface agricole utilisée (SAUe) a diminué de 18 % en 20 ans, soit 200 ha en moyenne par an. Un taux 6 fois supérieur à la moyenne nationale (*RG 1979/2000*). Si la taille moyenne des exploitations a fortement augmenté, elle ne compense pas la baisse du nombre d'exploitations (*- 50 % entre 1979 et 2000*).

Entre 2000 et 2005, **seulement 50 % des terres agricoles** en vente ont conservé un usage agricole (*département : 70 %*).

Près des ¾ des terres sont louées. L'extrême morcellement foncier et une tradition du fermage oral fragilisent la stabilité foncière des exploitations. Enfin, des surfaces importantes de prairies ou de marais sont fauchées en prêt à usage.

2. Les actifs et les exploitations

En 2004, la CARENE dénombrait **170 exploitations agricoles** dont 83 en statut professionnel. La pluriactivité agricole, ancienne tradition Brièronne avec ses ouvriers « paysans » évolue aujourd'hui vers l'agriculture de loisir (*chevaux, ovins*).

L'agriculture emploie **250 actifs agricoles** dont 2/3 ont un statut professionnel. Issus du dernier renouvellement des générations, les agriculteurs âgés de moins de 40 ans détiennent actuellement 40 % des exploitations.

Une exploitation sur trois connaît aujourd'hui une contrainte liée au territoire.

3. Les systèmes de production et les productions

La quasi-omniprésence de l'eau et la plus faible valeur agronomique des terres ont naturellement orienté l'agriculture vers l'élevage. $\frac{3}{4}$ des exploitations sont des élevages bovins qui occupent 92 % de la surface agricole utile.

L'occupation du sol fait état d'une agriculture globalement extensive. Les systèmes de production sont fortement basés sur l'herbe avec les prairies naturelles et les marais d'une part (*75 %*) et les prairies temporaires d'autre part (*15 %*). Très peu de surfaces sont consacrées aux cultures céréalières (*6%*).

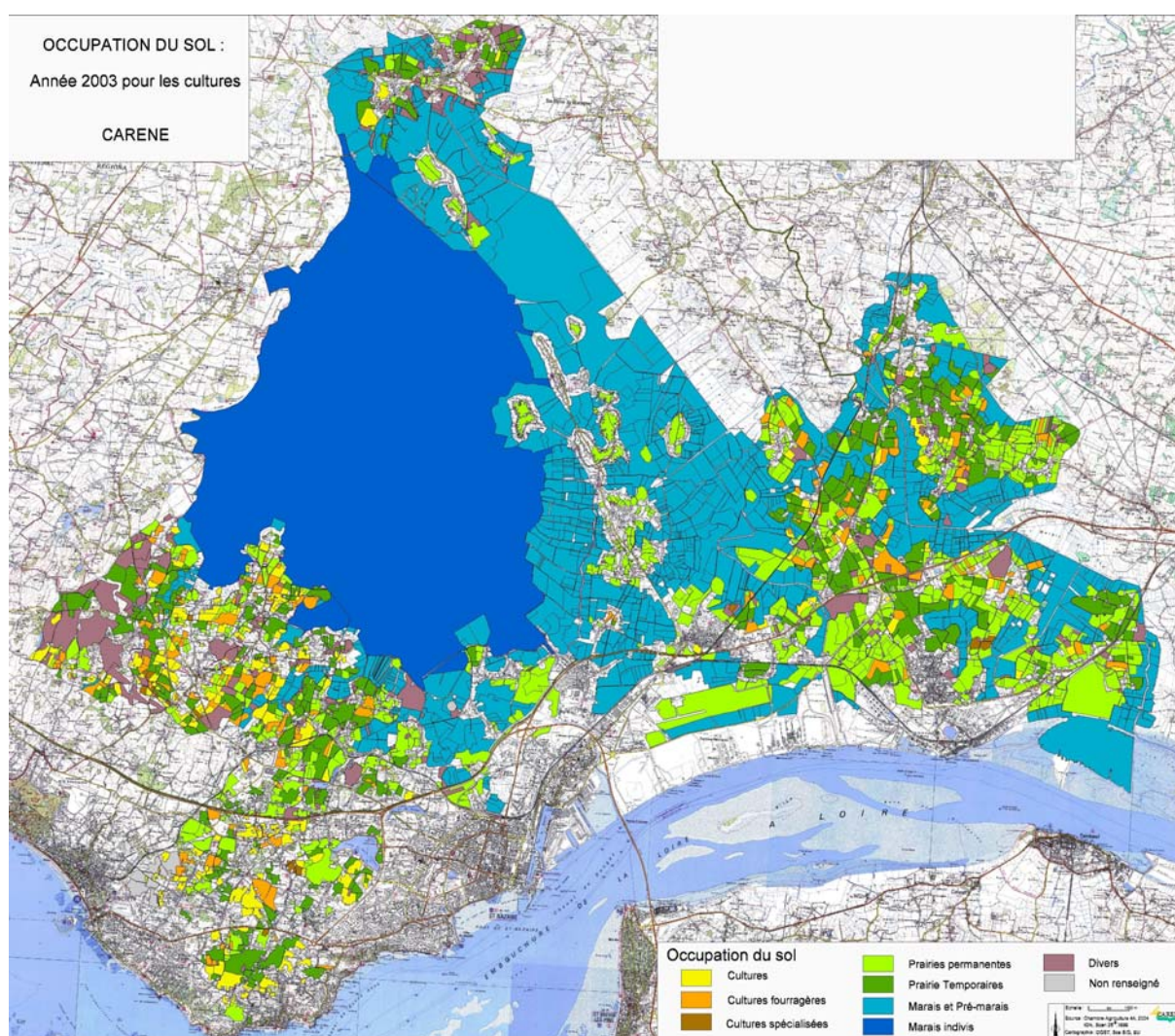
En constante progression, la vente directe à la ferme ou sur les points de vente concerne 1 exploitation sur 4. Des organisations collectives se structurent (points de vente collectifs, Amap,...)

Une filière de commercialisation de viande bovine sous la marque Produit du Parc naturel régional de Brière se met en place. L'objectif est d'amener les éleveurs, qui sont avant tout des « naisseurs », à finir les bovins sur le Parc de Brière pour faire la plus value sur place.

Répartition des productions des exploitations à plein temps

| Production principale | Nbre d'exploitations | Production principale | Nbre d'exploitations |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| Viande bovine | 37 | Maraîchage | 3 |
| Lait | 31 | Horticulture | 4 |
| Volaille | 4 | Arboriculture | 1 |
| Lapin | 2 | Céréales | 1 |
| Ovin | 2 | | |
| Equidés | 3 | | |

L'agriculture de l'agglomération génère 8,5 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.



Les acteurs de la politique agricole locale réunis autour d'un protocole de partenariat

Une démarche de concertation

En 2002, un groupe de jeunes agriculteurs, accompagné par la Chambre d'agriculture, a débattu des enjeux de l'agriculture sur le territoire de la CARENE. A la suite d'échanges approfondis, la CARENE a décidé d'engager un diagnostic de son agriculture pour répondre à l'attente de la profession agricole et pour préparer le volet agricole de son Schéma de secteur.

Fin 2002, l'Association LAGRENE (Les AGriculteurs de la REgion Nazairienne) s'est constituée pour devenir un interlocuteur local de la CARENE aux côtés de la Chambre d'agriculture.

Le diagnostic agricole a été réalisé sur 2004 par la Chambre d'agriculture en étroite collaboration avec LAGRENE. La CARENE, les communes, le Parc Naturel régional de Brière et l'Agence du développement durable de la région Nazairienne ont été associés aux réflexions.

La démarche participative et les échanges nourris entre les partenaires a permis aux élus communautaires de prendre réellement conscience des enjeux de maintien de l'agriculture et des perspectives que cette activité offre au territoire. Chacun a, par ailleurs, pu mieux connaître et apprécier les enjeux respectifs des uns et des autres.

Les engagements

Un protocole de partenariat, signé en décembre 2005, traduit une volonté de la CARENE et de la Chambre d'agriculture d'accompagner des actions de pérennisation de l'activité agricole dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun.

A travers une convention, il est convenu entre la Chambre d'agriculture et la CARENE de mettre en œuvre conjointement sur le territoire diverses actions à travers 4 axes stratégiques :

- 1. Organisation territoriale et foncière,**
- 2. Soutien aux exploitations agricoles,**
- 3. Promotion de l'agriculture et accueil à la ferme,**
- 4. Observatoire de l'agriculture et SIG agricole.**

Un comité de pilotage du protocole associe 6 acteurs :

- La CARENE,
- Les 10 communes,
- La Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique,
- LAGRENE,
- Le Parc Naturel régional de Brière,
- L'ADDRN (Agence du développement durable de la région Nazairienne).

4 axes stratégiques et un programme d'actions et un partenariat d'actions avec le Parc naturel régional de Brière

En 2006, un colloque organisé sur le thème du développement durable par la Fédération nationale des Parcs et l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture a donné l'occasion d'une présentation de l'agriculture de la CARENE. La conclusion affirmait qu'il n'y a d'agriculture viable et durable qu'aux conditions conjointes que cette activité puisse s'exercer face aux fortes pressions des autres usages du sol et que les exploitations puissent être assurées d'une viabilité et d'une rentabilité économiques.

Axe 1 : Organisation territoriale et foncière

Cet axe vise à donner un espace agricole pour l'avenir. L'équilibre raisonnable, viable et durable est à trouver entre l'ensemble des activités économiques et humaines car la concurrence entre l'urbain et le naturel est une réalité. Il convient de :

- *définir clairement la place et l'importance des espaces agricoles et naturels dans le projet d'aménagement durable de la CARENE,*
- *éviter l'encerclement des espaces agricoles et l'urbanisation même mineure à proximité des sièges d'exploitation,*
- *déterminer des espaces agricoles à court, moyen et très long terme pour contribuer au frein de la spéculation,*
- *mener une action foncière spécifique sur les espaces agricoles pérennes.*

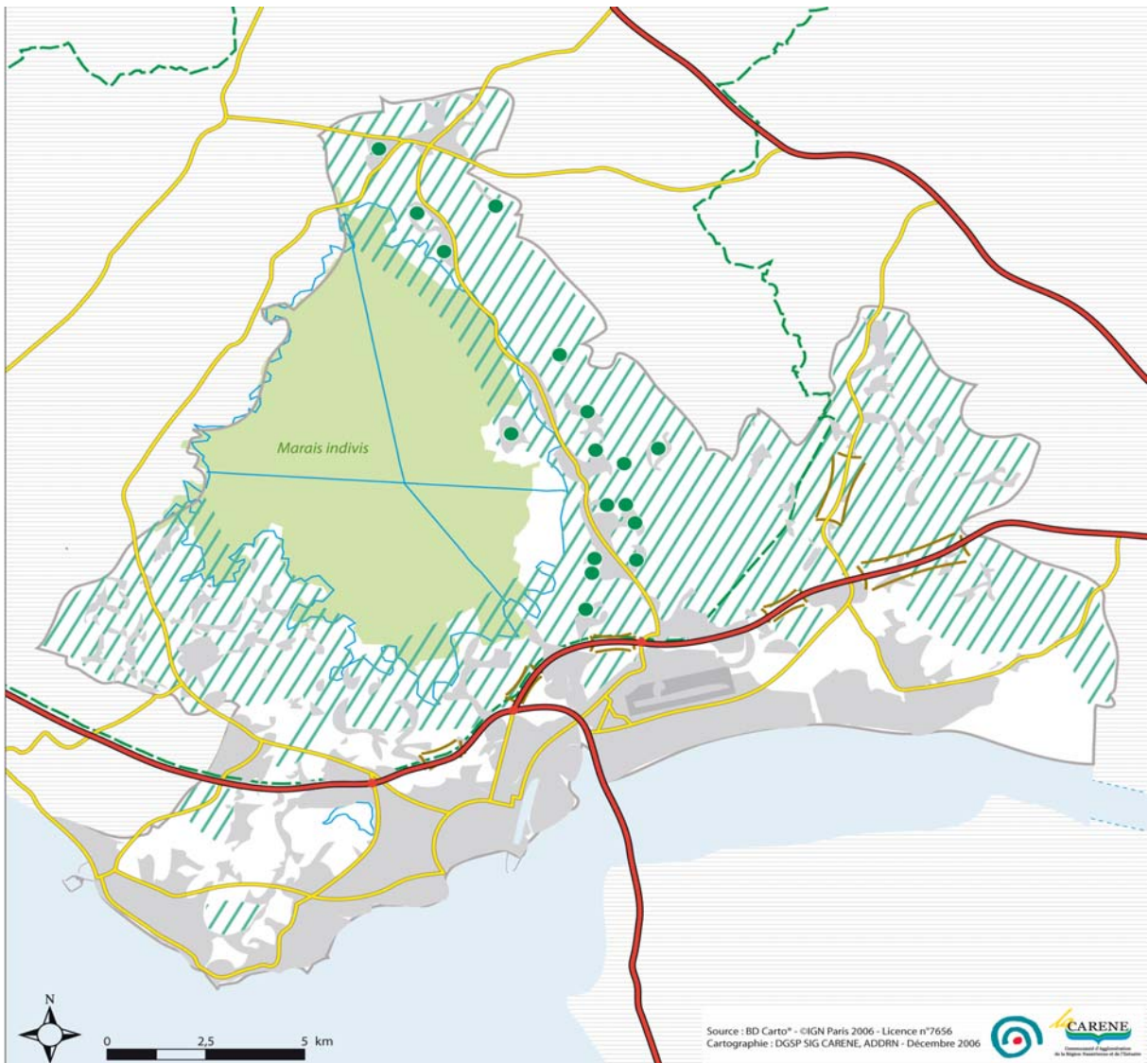
Action 1 : Définir globalement à l'échelle du Schéma de secteur et préciser dans les PLU les territoires agricoles durables, pérennes à plus de 20 ans :

Les réflexions engagées au travers du diagnostic ont d'abord trouvé des traductions opérationnelles dans certains PLU des communes.


Dans un second temps, La CARENE a engagé un dialogue et une concertation avec la Chambre d'agriculture et l'association LAGRENE qui ont été associés aux travaux préparatoires de détermination des espaces agricoles pérennes à plus de 20 ans.


Ce travail était basé sur les éléments cartographiques et une expertise technique issue du diagnostic.

Un travail d'expertise approfondi des emprises foncières des exploitations sera mené afin d'anticiper des solutions de relocalisation foncière.



 **Espaces agricoles à conforter**

 **Préservation des gageries en limitant l'extension des villages**

 **Coupures paysagères le long des grands axes**

Action 2 : mener sur les territoires une action foncière spécifique :

L'action vise à mettre en œuvre un dispositif foncier opérationnel et global à l'échelle de la CARENE sur les espaces agricoles pérennes à plus de 20 ans.

L'attentif spéculatif, une structure foncière morcelée et le développement urbain nécessite une action publique forte.

Une convention entre la CARENE et la SAFER va permettre d'assurer une veille et une information sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Un outil informatisé de l'information est mis en œuvre. Une plateforme collaborative est mise en place pour instruire les DIA et formuler un avis d'opportunité à une intervention foncière de la SAFER. Cette plateforme est constituée des représentants de la Chambre d'agriculture, de LAGRENE, des communes et de la CARENE.

Une détermination des espaces d'intervention prioritaire est à réaliser en fonction des degrés de fragilité et de risques fonciers et en fonction des besoins.

Ce dispositif foncier peut alimenter des opérations de compensations foncières liées à des emprises urbaines.

Axe 2 : Soutien aux exploitations agricoles

Action 3 : Aider à la relocalisation et au désenclavement des sièges d'exploitation agricole

Les sièges d'exploitation peuvent subir de fortes contraintes de fonctionnement du fait de leur proximité avec des zones urbaines ou d'expansion urbaine mais également avec des infrastructures routières.

L'action doit répondre, à partir d'une expertise des situations, à une aide financière adaptée de la CARENE pour la relocalisation ou le désenclavement des sièges d'exploitation qui subissent de fortes pressions urbaines ou routières.

Par ailleurs, une réflexion spécifique sera engagée sur les projets agricoles d'économie et de production d'énergie.

Axe 3 : Promotion de l'agriculture et accueil à la ferme

L'agriculture est une activité visible mais souvent méconnue des habitants de la CARENE. Il convient par des actions de communication, de sensibilisation ou de promotion de valoriser cette activité.

Action 4 : Soutenir l'organisation des « Samedis fermiers »

« Les Samedis fermiers en Presqu'île de Guérande-Brière-Estuaire » est une opération grand public qui propose sur 4 exploitations agricoles, une visite et un marché à la ferme. La CARENE, le Parc naturel régional de Brière et la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique sont partenaires aux côtés des réseaux de producteurs. La Chambre d'agriculture en assure l'organisation générale.

Par ailleurs les services « communication » de la CARENE et de la Chambre d'agriculture travaillent ensemble à des actions de communication (*exposition itinérante sur l'agriculture*).

Action 5 : Soutenir la diffusion d'un document de promotion des activités agri-touristiques

Un document grand public intitulé « *Accueil et Produits fermiers en Presqu'île de Guérande-Brière-Estuaire* » est réédité depuis 3 ans afin de faire connaître l'offre des producteurs et des lieux de visites sur les exploitations agricoles.

La CARENE, le Parc naturel régional de Brière et la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique sont partenaires aux côtés des réseaux de

producteurs. La Chambre d'agriculture est associée au travers son réseau « Bienvenue à la ferme » et participe à sa réalisation.

Axe 4 : Observatoire de l'agriculture et SIG agricole

Action 6 : assurer la réactualisation et l'animation de l'observatoire agricole

Le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'agriculture pour la CARENE a permis la mise en place d'un outil d'observation articulé avec le SIG de la CARENE.

L'observatoire a pour objet d'alimenter la réflexion du comité de pilotage et de répondre aux besoins précis d'analyse de l'évolution de l'agriculture et des exploitations. En outre, cet outil comporte une cartographie précise des îlots agricoles et des sites d'exploitation, utile à la politique foncière, à l'anticipation des mouvements fonciers et des emprises foncières, aux arrêts d'activité des exploitants et aux installations.

L'actualisation de cet outil sera réalisée périodiquement pour fiabiliser l'observatoire.

Axe partenarial avec le Parc naturel régional de Brière :

Action 7 : accompagner la mise en œuvre d'une filière de commercialisation de la viande bovine sous la marque Parc naturel régional de Brière.

L'objectif de l'action est de soutenir la mise en place d'une filière complète autour de partenaires qui partagent les valeurs d'un projet collectif. La CARENE a décidé de soutenir cette action dans la mesure où le territoire de l'agglomération couvre les 2/3 du territoire concerné par l'action.

Ce projet est né d'une rencontre entre une entreprise d'abattage et de distribution et un groupe d'éleveurs. Plusieurs objectifs sont recherchés :

- *finir les bovins sur le territoire alors qu'ils sont majoritairement engraisés ailleurs,*
- *faire et dégager la plus value localement,*
- *créer une filière de proximité économiquement viable et durable,*
- *améliorer les techniques d'élevage,*
- *retrouver une fierté du métier d'éleveur et du produit élaboré sur le Parc naturel de Brière.*

L'entreprise assure la distribution de la viande auprès des bouchers et des rayons boucherie. Les éleveurs organisent la planification de la filière d'approvisionnement qui doit répondre au cahier des charges de la marque Parc donc la candidature a abouti récemment.

Une candidature à un projet européen est en cours et doit soutenir la mise en place de la filière de proximité (*projet trans-national Amaris*).

Action 8 : accompagner la mise en place d'une filière de récolte et de valorisation énergétique du roseau de Brière.

La Brière possède une des plus grande roselière de France. La biomasse roseau est un produit renouvelable en quantité très importante qui pose des problèmes de prolifération et contribue à l'atterrissement du marais.

Le projet vise à collecter le roseau et de le transformer en granulés dans un volume capable de chauffer un potentiel de 2000 logements.

Les éleveurs sont sollicités pour s'impliquer dans la récolte du roseau dans le cadre de leur activité agricole.

Les éleveurs de Brière et particulièrement ceux de la CARENE sont intéressés par cette diversification économique qui représenterait :

- *Revenu d'appoint,*
- *Réouverture de secteurs de marais pour l'élevage et la fauche,*

- *Investissements pour l'aménagement et l'entretien des servitudes de marais et pour des équipements spécifiques.*

La CARENE a lancé et soutient l'étude de faisabilité de la filière. Le Parc régional de Brière a posé sa candidature à un programme européen (Leader) pour développer la filière. La Chambre d'agriculture coordonnera l'engagement futur des éleveurs dans le projet.

Fiche contacts

La Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique

| | |
|--------------|---|
| Adresse | Rue P.A Bobierre – La Géraudière 44 939 NANTES Cedex |
| Téléphone | 02.53.46.60.13 |
| E-mail | accueil@loire-atlantique.chambagri.fr |
| Responsables | Président : Monsieur Jean François COUÉ Directeur : Monsieur Francis MIGNONEAU Elu référent : Monsieur Christophe LABOUR Technicien référent : Eric PITHON |
| Financeurs | Impôt sur le foncier non bâti, prestations de services et subventions accordées dans le cadre de ses missions de développement agricole. |

La CARENE

| | |
|--------------|---|
| Adresse | 4, avenue du Commandant l'Herminier – BP.305 44 605 SAINT-NAZAIRE Cedex |
| Téléphone | 02.51.16.48.48 |
| Fax | 02.51.16.48.00 |
| E-mail | accueil@agglo-carene.fr |
| Responsables | Président : Monsieur Joël BATTEUX Directeur : Monsieur Jean-François GUITTON Elu référent : Monsieur Bernard GARNIER Technicienne référent : Michelle BURNET |
| Financeurs | Entreprises (Taxe professionnelle unique), Etat (dotations diverses) et recette de fonctionnement (transport collectifs, traitement et collecte des ordures ménagères,...). |